

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1208-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT monsieur Jean St-Gelais, sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 1266-96 du 9 octobre 1996 soit modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot «adjoint» par le mot «associé».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30942

Gouvernement du Québec

Décret 1209-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT monsieur Robert Diamant, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Robert Diamant, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif;

QUE le présent décret prenne effet le 28 septembre 1998.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30943

Gouvernement du Québec

Décret 1210-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT la formation de deux comités d'appel pour décider d'un appel soumis par un fonctionnaire non régi par une convention collective de travail

ATTENDU QUE l'article 127 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) prévoit qu'un comité d'appel, formé d'au moins un et d'au plus trois membres nommés par le gouvernement, entend et décide d'un appel d'un fonctionnaire qui n'est pas régi par une convention collective sur les matières déterminées par règlement du gouvernement, si le fonctionnaire ne dispose d'aucun recours sur ces matières en vertu de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer deux comités d'appel formés chacun d'un membre unique et d'y nommer respectivement M^e Hélène Roy-Lemieux, membre de la Commission de la fonction publique dont le mandat comme membre d'un comité d'appel prend fin le 5 octobre 1998 et M^e Lise Morency, membre et présidente de la Commission de la fonction publique.

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor:

QU'en vertu de l'article 127 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soient constitués deux comités d'appel formés chacun d'un membre unique et que M^e Hélène Roy-Lemieux et M^e Lise Morency y soient respectivement nommées à titre de membre unique pour la période ci-après indiquée:

M^e Hélène Roy-Lemieux, pour une période de six mois à compter du 6 octobre 1998;

M^e Lise Morency, à compter de la date des présentes jusqu'au 21 juin 2003.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30944